

Procédure de gestion d'un TdeS présentant un syndrome d'allure grippale (SAG) et/ou INFLUENZA

Travailleur

SAG :
Fièvre soudaine et toux accompagnées d'au moins un (1) des symptômes suivant **ET** d'un test négatifs à la COVID19 :

- Fatigue importante
- Maux de tête
- Douleurs musculaires
- Douleurs articulaires
- Mal de gorge

Absence ?

Non

Aviser son supérieur immédiat

Oui

Réaffectation (unité en éclosion ou non)

Le travailleur avec symptômes devrait être réaffecté à d'autres tâches et ne pas administrer de soins aux usagers durant cinq (5) jours après le début des premiers symptômes et porter un masque de procédure pour toute la période de sa réaffectation.

Si la réaffectation n'est pas possible, le travailleur devra porter le N95 pendant 5 jours après le début des symptômes.

Dans tous les cas, le travailleur devra appliquer les mesures d'hygiène et d'étiquette respiratoire et se laver les mains fréquemment.

Exemples de réaffectation : travail clérical, audit de lavage des mains, inventaire, rangement, vérification des dossiers médicaux, suivis téléphoniques, etc.

Supérieur immédiat

Éclosion en milieu de travail ?

Non

Païement

Durée de la maladie assumée par le travailleur

*Si l'absence excède 5 jours, une preuve médicale doit être soumise au service de la gestion de la présence au travail à sante_gestion.cemtl@ssss.gouv.qc.ca

Oui

Païement

Durée de la maladie payable jusqu'à 5 jours (consécutifs au calendrier) assumée par l'employeur, débutant à partir de la première journée des symptômes. **(Uniquement si le travailleur est prévu à l'horaire)**

Si l'absence excède 5 jours, une preuve médicale doit être soumise au service de la gestion de la présence au travail à sante_gestion.cemtl@ssss.gouv.qc.ca
Une preuve médicale peut être exigée.

Code Virtuo : ECLZA

Mise à jour 2025-03-04